

**Département de l'Eure
Canton de Louviers Nord
COMMUNE D'INCARVILLE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 7 juillet 2015**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 29 juin 2015, s'est réuni sous la présidence de Monsieur LEMARCHAND, maire de la commune.

La séance est ouverte à 18 H et il est procédé à l'appel des présents.

Alain LEMARCHAND, Augustin CORGE, Patrick MAUGARS, Michel LEVALLOIS, Philippe SEMENT, Sébastien BROSSARD, Dominique FOURNEAUX, Anne DUVAL Marie-France KULEZYNSKI, Françoise VASSEUR , Anne Sophie MILARD

Absentes excusées : **Armelle LEFEBVRE, Leslie CLERET, Cécile KOBIELA**

Absent : **Franck GALLAY**

Le quorum étant assuré, Anne DUVAL est désignée pour assurer les fonctions, qu'elle a acceptées, de secrétaire de séance.

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 juin 2015

2015 - 21 Tarifs accueil de loisirs

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire et de loisirs à partir de la rentrée de septembre 2015.

En raison de l'augmentation de notre prestataire Eurest, il est proposé une augmentation de 1,39 % du prix du repas.

Quotient familial CAF	Tranche	Accueil Matin 7h20-7h50	Accueil Matin 7h50-8h20	Accueil Midi 11h45-13h30 avec repas	Accueil soir 16h-17h avec goûter	Accueil soir 17h-17h30	Accueil soir 17h30-18h
<585€	1	0.20€	0.20€	3.59€	0.60€	0.20€	0.20€
586€-793€	2	0.28€	0.28€	3.75€	0.76€	0.28€	0.28€
794€-1036€	3	0.35€	0.35€	3.89€	0.90€	0.35€	0.35€
1037€-1280€	4	0.45€	0.45€	4.09€	1.10€	0.45€	0.45€
1281€-1524€	5	0.55€	0.55€	4.29€	1.30€	0.55€	0.55€
>1525€	6	0.65€	0.65€	4.49€	1.50€	0.65€	0.65€
Ext	Ext	1.00€	1.00€	5.19€	2.20€	1.00€	1.00€

Quotient familial CAF	Tranche	Option Garderie 11h45-12h15	Option Aide aux devoirs 17h-17h30	Pénalité Au-delà de 18 H, avec un maximum de 15 minutes.
<585€	1	0.20 €	0.65 €	2,00 €
586€-793€	2	0.28 €	0.80 €	2,00 €
794€-1036€	3	0.35 €	0.95 €	2,00 €
1037€-1280€	4	0.45 €	1.10 €	2,00 €
1281€-1524€	5	0.55 €	1.25 €	2,00 €
>1525€	6	0.65 €	1.40 €	2,00€
Ext	Ext	1.00 €	1.55 €	2,00 €

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS (mercredi après-midi)

Quotient familial CAF	Tranche	Accueil Midi 12h-13h30 avec repas	Accueil de loisirs Sans repas Avec goûter 13h30-18h00
<585€	1	3.59 €	1.80
586€-793€	2	3.75 €	2.40
794€-1036€	3	3.89 €	3.00
1037€-1280€	4	4.09 €	3.80
1281€-1524€	5	4.29 €	4.60
>1525€	6	4.49 €	5.40
Ext	Ext	5.19 €	9.90

Tarifs cantine pour les agents communaux et les enseignants : 3,55 €

Les cours se terminant à la rentrée à 11 H 45. Il est nécessaire d'établir un tarif de garderie pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine mais qui restent jusqu'à 12 H 15.

Subvention CAF pour le périscolaire (matin, midi, soir) : 0,50 €/heure/enfant

Subvention pour les activités périscolaires de 15 h à 16 h : 0,50 €/heure/enfant

Calcul du centre de loisirs (sauf pour ext) sans repas : taux horaires X4 + 0,20 C le goûter

Subvention pour l'accueil du mercredi : 0,51/heure/enfant

2015 -22 Mission accessibilité

L'agenda d'accessibilité programmée est obligatoire pour tous les exploitants d'établissements recevant du public.

Il apporte un cadre juridique sécurisé, mais s'accompagne d'un calendrier précis et d'un engagement financier.

Le projet doit être déposé au plus tard le 27 septembre 2015 auprès de la direction départementale des territoires et de la mer.

Le projet doit être validé par le Préfet. Cette validation permet ainsi d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité.

Le centre de gestion propose d'effectuer la mission. Celle-ci se décompose en 3 phases :

- Phase 1 – Elaboration d'un diagnostic (30 heures x 29,95 €)
- Phase 2 – Assistance au dossier administratif (aides à l'obtention des subventions auprès du fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la Fonction Publique. (6 heures x 26,50 €)
- Phase 3 – Assistance au suivi de chantier (29,95 € x heure, en fonction du nombre de réunions de chantier)

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le centre de gestion de l'Eure.

2015 – 23 Décision modificative

Afin de régler les premières factures concernant la construction du restaurant scolaire, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative.

020 dépenses imprévues	- 15 295 €	Opération 347 article 21312	+ 15 295 €
op 332 Equipements atelier	- 125,80 €	Op 347 article 21312	+ 125,80 €
Op 0320 Normes de sécurité	- 2 800 €	Op 347 article 21312	+ 2 800 €

2015 – 24 Décision modificative

Lors de l'agrandissement de la salle des fêtes, des études ont été faites et payées sur un compte. Ces études ont été suivies de travaux et elles doivent donc être transférées sur les comptes correspondants.

Chapitre 20 article 2031	- 4 600 €	Chapitre 041 Compte 2138	+ 4 600 €
Chapitre 20 article 2031	- 4 600 €	Chapitre 041 Compte 2031	4 600 €

2015 – 25 Demande de subvention parlementaire

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Monsieur LONCLE, député de l'Eure sur sa réserve parlementaire afin d'aider la commune à financer le parc informatique de l'école primaire. Le montant HT s'élève 8 511 HT

Questions diverses

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement du dossier restaurant scolaire.

A ce sujet, le conseil municipal décide de ne louer la salle des fêtes qu'aux Incarvillais tant que la restauration scolaire sera assurée dans la salle des fêtes.

Les arbres vont être abattus et coupés en 50 cm (15 tilleuls et 1 marronnier) Le Conseil Municipal décide de vendre le bois à raison de 30 € le stère à enlever sur place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 Heures.